

# Semaine de la sécurité des patients 2016

## Actions régionales du CEPPRAL

### QUIZ

## "Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

Votre Service :

**Question 1** : Dans un service d'hospitalisation de 30 lits, un évènement indésirable grave (EIG) survient ?

- Tous les 5 jours
- Tous les 30 jours
- Tous les 50 jours

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 2** : Un évènement indésirable associé aux soins (EIAS) est un évènement lié à l'évolution de la maladie.

- Vrai     Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 3** : Un évènement indésirable associé aux soins entraîne systématiquement un dommage pour le patient/résident.

- Vrai     Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des événements indésirables associés aux soins"

**Question 4 :**

Les événements indésirables associés aux soins recouvrent de nombreux types d'évènements de gravité plus ou moins importante.

- Vrai       Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 5** : Un évènement indésirable associé aux soins est la conséquence d'une erreur humaine.

- Vrai       Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 6 :** Un évènement indésirable grave est un évènement qui aurait pu provoquer un préjudice au patient mais qui a été évité par le soignant.

- Vrai       Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des événements indésirables associés aux soins"

**Question 7 :** Il n'est pas nécessaire de signaler les erreurs ou dysfonctionnements détectés et corrigés avant d'avoir causé un dommage au patient/résident.

- Vrai       Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 8 :** Tous les évènements indésirables associés aux soins sont évitables.

- Vrai     Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 9** : Seuls les soignants et les médecins doivent déclarer les évènements indésirables associés aux soins.

- Vrai     Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 10 :** Lors de la survenue d'un évènement indésirable associé aux soins, le signalement est la seule démarche à effectuer.

- Vrai     Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 11** : Signaler un évènement indésirable associé aux soins aide à prévenir les évènements indésirables graves.

- Vrai     Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 12 :** Comment signaler un évènement indésirable associé aux soins ?

- Par mail
- Par téléphone
- Oralement
- Via un formulaire de déclaration

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

**Question 13** : A quel moment doit-on déclarer un évènement indésirable associés aux soins ?

- En temps réel
- Dans les 24 heures
- Dans les 72 heures

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des événements indésirables associés aux soins"

**Question 14 :** Dans le cadre de l'analyse des événements indésirables associés aux soins (par ex. lors de comités de retour d'expérience ou de revue de morbi-mortalité), seuls les événements indésirables graves doivent être analysés.

- Vrai     Faux

Suivant >>

Semaine de la sécurité des patients 2016  
Actions régionales du CEPPRAL  
QUIZ

"Déclaration des évènements indésirables associés aux soins"

Nombre de bonnes réponses :

#

**Vos réponses ont bien été enregistrées.  
Merci de votre participation.**